

CHARTRE du

S.E.L. en VENDOMOIS

Le SEL est un système d'échange qui s'inscrit dans la perspective d'une alternative au système économique actuel. Par sa réflexion et ses pratiques, il participe à la transition vers une société plus juste, respectueuse des êtres humains et de l'environnement.

Adhérer à un SEL c'est :

Article 1 - Affirmer : "**le lien est plus important que le bien**".

Article 2 - Échanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif.

Article 3 – Reconnaître que nos richesses se nourrissent de nos différences. Nos capacités sont reconnues, valorisées.

Article 4 – Exercer et développer les pratiques démocratiques de l'association, avec l'implication de chacun des membres.

Article 5 - Fonctionner en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, des mouvements religieux ou sectaires et interdire tout prosélytisme en leur faveur. Exclure tout propos et comportement discriminatoire.